

Compte rendu de séance

Séance du 28 Septembre 2020 à 20h30

L'an 2020 et le 28 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc Maire

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CREPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. LEBRETON David

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

→ 1 D.I.A.

SOMMAIRE

Délibération : CLSH : Avenant en moins-value de l'entreprise MAN T.P. (Lot 1 V.R.D.).

Délibération : CLSH : Avenant en plus-value de l'entreprise THIEBAULT (Lot 5 menuiseries extérieures).

Délibération : Devis pour pose d'îlots centraux sur la traversée de la R.D. 857.

Délibération : Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger comme titulaire à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Délibération : Convention de location de la salle annexe pour des cours de Yoga.

Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GRDF pour l'année 2020.

Questions diverses :

2020-09-62 – CLSH : Avenant en moins-value de l'entreprise MAN T.P. (Lot 1 V.R.D.)

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de VRD pour le Centre de Loisirs, il est nécessaire de prendre un avenant pour des travaux initialement prévus qui ne seront pas effectués et d'autres qui n'étaient pas prévus qui vont être réalisés. Cet avenant présente une moins-value de **5 616.00 € H.T.** (6 739.20 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant en moins-value de l'entreprise MAN T.P. d'un montant de 5 616.00 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.

2020-09-63 – CLSH : Avenant en plus-value de l'entreprise THEIBAULT (Lot 5 menuiseries extérieures)

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de menuiseries extérieures pour le Centre de Loisirs, il est nécessaire de prendre un avenant pour des travaux qui n'étaient pas prévus initialement. Cet avenant présente une plus-value de **256.58 € H.T.** (307.90 € T.T.C.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant en plus-value de l'entreprise THIEBAULT d'un montant de 256.58 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.

2020-09-64 – Devis pour pose d'îlots centraux sur la traversée de la R.D. 857

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'implanter des îlots centraux pour la traversée du bourg sur la R.D. 857 afin de faire ralentir les véhicules dans le cadre de la sécurisation de celle-ci.

Pour cela, 2 devis ont été reçus en Mairie :

| SRAM TP | MAN T.P. |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 13 425.00 € H.T. (16 110.00 € T.T.C.) | 12 930.50 € H.T. (15 516.60 € T.T.C.) |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis de l'entreprise MAN T.P. d'un montant de 12 930.00 € H.T. et autorise Mr Le Maire à le signer.

2020-09-65 – Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger comme titulaire à la CLECT

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose en son IV qu'il « *est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.* »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2020 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune,

Considérant, qu'en l'absence de précision réglementaire, il convient de considérer que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseil municipal.

Il vous est proposé de :

- désigner, pour siéger à la CLECT,

- **Titulaire** : Mr Marc FAUVEL, Maire
- **Suppléante** : Mme Stéphanie LERAY, Adjointe au Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide comme titulaire Mr Marc FAUVEL et comme suppléante Mme Stéphanie LERAY.

2020-09-66 – Convention de location de la salle annexe pour des cours de Yoga

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme KERJOUAN, professeur de Yoga, sollicite la Commune pour l'utilisation de la salle annexe de la salle des sports afin de dispenser ses cours de Yoga.

Il est proposé de fixer le coût de la location de la manière suivante :

- ⇒ 10,00 € pour une séance de 1h + 5,00 € par heure supplémentaire commencée et de signer une convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer le coût de la location à 10.00 € pour une séance de 1h + 5.00 € par heure supplémentaire.

2020-09-67 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GRDF pour l'année 2020

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que chaque année GRDF est tenu de s'acquitter auprès de la Commune d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2020.

Le montant dû par GRDF pour 2018 est le **146.00 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour émettre le titre de recette de 146.00 €.

D.I.A.

La Commune a été saisie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

→ Un bien situé **9, rue Éric Tabarly**, cadastré Section **A n° 1830** d'une superficie totale de **500 m²**.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur le bien mentionné ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Terrain multisports : présentation du cahier des charges. La consultation des entreprises va pouvoir démarrer.
- ⇒ COVID 19 : Présentation du protocole sanitaire.
- ⇒ Présentation du projet du nouveau site internet de la Commune.
- ⇒ Réunion commission bâtiments communaux le samedi 17/10/2020 à 10h30.

[Prochain Conseil Municipal le lundi 26 octobre 2020 à 20h30](#)